

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DES FORMATIONS DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE DES ÉCOLES D'ART ET DE DESIGN

— **CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2023-2024**
VAGUE D



PRÉAMBULE

L'évaluation externe des formations du 1^{er} et du 2^e cycle des écoles d'art et de design, menée par le Hcéres, est un préalable à l'accréditation de ces formations prononcée par les ministères de la Culture et de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Elle est fondée sur l'autoévaluation préalable menée par l'établissement porteur des formations.

L'évaluation externe des formations menée par le Hcéres s'appuie sur le **référentiel d'évaluation des formations du 1^{er} et du 2^e cycle des écoles d'art et de design**. Celui-ci concerne les diplômes du 1^{er} et du 2^e cycle des écoles d'art et de design évaluées par le Hcéres.

Le **référentiel d'évaluation des formations du 1^{er} et du 2^e cycle des écoles d'art et de design** a pour objet d'apprécier la politique de la formation et son incidence sur ses activités et ses résultats.

Il permet de définir les **trois catégories structurantes de l'autoévaluation et de l'évaluation externe** :

Les domaines : Ils définissent le périmètre global de l'évaluation. À chaque domaine est associée au moins une référence. Le référentiel comprend quatre domaines.

Les références : Elles explicitent les attendus de l'évaluation d'une formation du 1^{er} et du 2^e cycle en reprenant ses missions, telles que les définissent les textes réglementaires en vigueur, ainsi que les grandes orientations et les pratiques qui la caractérisent. Elles précisent la façon dont ces attendus peuvent ou doivent se traduire dans le rapport d'autoévaluation de la formation et, en miroir, ceux utilisés par le comité d'experts dans l'évaluation externe pour apprécier leur degré de réalisation. Elles sont exprimées par une action mettant la formation en situation.

Les critères : Chaque référence est déclinée en un ou plusieurs critères. Les critères définissent les sujets qui seront analysés par les experts pour vérifier le niveau de réponse de la formation évaluée aux attendus exprimés par la référence à laquelle ils sont associés.

En se fondant sur ce référentiel, le dossier d'autoévaluation d'une formation du 1^{er} ou du 2^e cycle des écoles d'art et de design développe les analyses critiques et les éléments de preuve concernant les références et les critères qui explicitent le contenu de chacun des quatre domaines pour le bilan de la période de référence.

Ce référentiel est complété par le document « **Repères pour l'autoévaluation des écoles d'art et de design et de leurs formations** ». Ce document précise le contexte dans lequel s'inscrit l'évaluation du Hcéres, ainsi que les bonnes pratiques et les attendus de l'autoévaluation des formations. Il précise aussi certains aspects du référentiel, en particulier les attendus des références et des critères en fonction de la typologie et des spécificités de la formation et de l'établissement qui la porte.

DOMAINE 1 : LA POLITIQUE ET LA CARACTÉRISATION DE LA FORMATION

Quatre références (1 à 4) précisent le champ d'application de ce domaine. Elles ont pour objet d'apprécier la politique et la caractérisation de la formation. Il s'agit plus précisément d'évaluer leur incidence sur les activités et les résultats de la formation et la façon dont elle en assure le suivi, au regard de ses objectifs.

Référence 1 : La formation est en adéquation avec la stratégie formation de l'établissement.

- C1. La formation est construite en cohérence et en complémentarité avec les autres formations du même cycle et en articulation avec celles des autres cycles avec lesquelles elle s'inscrit en continuum.

Référence 2 : La formation est ouverte à l'international en cohérence avec les priorités définies par l'établissement.

- C1. La formation inclut des mobilités entrantes et sortantes des étudiants et bénéficie, à cet effet, d'un soutien, y compris financier.

Référence 3 : La formation bénéficie d'un adossement à la recherche.

- C1. La formation intègre une formation à et par la recherche adaptée à sa finalité.
- C2. Des enseignants-chercheurs des disciplines de la formation participent aux enseignements.

Référence 4 : La formation entretient des relations avec le monde culturel, social et économique et intègre des éléments de professionnalisation.

- C1. La formation prend en compte les besoins culturels, sociaux et économiques du territoire pour définir ses débouchés, sa finalité et ses contenus, en cohérence avec sa fiche RNCP. Elle associe les acteurs culturels, sociaux et économiques à cette démarche et valorise auprès d'eux les compétences auxquelles elle forme.
- C2. La formation associe les acteurs culturels, sociaux et économiques à ses activités pédagogiques.
- C3. La formation prépare à l'insertion professionnelle et à l'entrepreneuriat au cours du cursus.

DOMAINE 2 : L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Trois références (5 à 7) précisent le champ d'application de ce domaine. Elles ont pour objet d'apprécier l'organisation pédagogique de la formation. Il s'agit plus précisément d'évaluer son incidence sur les activités et les résultats de la formation et la façon dont elle en assure le suivi, au regard de ses objectifs.

Référence 5 : La formation met en œuvre les méthodes pédagogiques adaptées aux compétences visées.

- C1. La formation définit et met en œuvre ses objectifs, ses contenus, ses méthodes pédagogiques et ses méthodes d'évaluation des acquis des étudiants, dans une approche favorisant l'alignement pédagogique. Elle appuie sa démarche sur une approche programme et sur une approche par compétences.
- C2. La formation valorise les compétences acquises par ses étudiants dans le cursus ou en dehors de celui-ci.

Référence 6 : La formation développe et diversifie ses pratiques pédagogiques.

- C1. La formation diversifie ses méthodes pédagogiques pour favoriser la réussite de ses étudiants.
- C2. La formation propose des modalités variées d'enseignement, dont des modalités entièrement ou partiellement à distance, pour faciliter l'accueil de ses différents publics.

Référence 7 : Les contenus et les dispositifs de la formation sont adaptés pour permettre son ouverture à l'international.

- C1. La formation permet à l'étudiant d'acquérir des compétences linguistiques utiles à son insertion professionnelle ou à sa poursuite d'études, en particulier à l'international, à travers l'enseignement des langues étrangères et en langue étrangère, et à travers des certifications.
- C2. La formation inclut, outre les langues étrangères, des dispositifs de préparation à la mobilité entrante et sortante de ses étudiants.

DOMAINE 3 : L'ATTRACTIVITÉ, LA PERFORMANCE ET LA PERTINENCE DE LA FORMATION

Trois références (8 à 10) précisent le champ d'application de ce domaine. Elles ont pour objet d'apprécier les résultats de la formation, tels qu'ils se traduisent dans les parcours de ses différents publics et au regard de son attractivité, de sa performance et de sa pertinence. Il s'agit également d'évaluer la façon dont elle en assure le suivi et propose des évolutions, au regard de ses objectifs.

Référence 8 : Le suivi des flux des candidatures et des inscriptions permet de mesurer et d'améliorer l'attractivité de la formation auprès de ses différents publics.

- C1. La formation mesure son attractivité en suivant et en analysant l'évolution des candidatures et des inscriptions de ses différents types de publics.

Référence 9 : La formation suit et analyse la réussite de ses étudiants.

- C1. La formation suit l'évolution des taux de réussite et analyse l'impact sur ceux-ci de ses dispositifs d'accompagnement, d'aide à la réussite et d'aménagement des études.

Référence 10 : La formation analyse l'insertion professionnelle et la poursuite d'études de ses diplômés au regard de ses objectifs et du marché de l'emploi.

- C1. La formation analyse la qualité de l'insertion professionnelle et la nature des poursuites d'études à partir des enquêtes de suivi de l'insertion professionnelle et de cohortes.

DOMAINE 4 : L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA FORMATION

Une référence (11) précise le champ d'application de ce domaine. Elle a pour objet d'apprécier le dispositif d'amélioration continue de la formation. Il s'agit plus précisément d'évaluer son incidence sur les activités et les résultats de la formation et la façon dont elle en assure le suivi et propose des évolutions, au regard de ses objectifs.

Référence 11 : La formation définit un processus d'évaluation interne permettant de la faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue.

- C1. La formation organise l'évaluation des enseignements et de la formation par les étudiants et prend en compte les résultats de cette évaluation dans son évolution.
- C2. La formation dispose d'un conseil de perfectionnement ou d'une instance en tenant lieu, comprenant notamment des étudiants et des personnalités extérieures à la formation, et qui se réunit périodiquement pour analyser les résultats de la formation et contribuer à son évaluation interne.



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10
hceres.fr

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur